



MET PARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

26 MAI 2023

Bureau du courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 17 mai 2023 (convocation du 04 mai 2023)**

Aujourd'hui dix sept mai deux mille vingt trois à 16 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : M. Patrick PAPADATO à M. Olivier ESCOTS

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/03/02P

**CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC ET ELECTION DE SES MEMBRES**

METPARK, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, a la qualité d'établissement public.

A ce titre, elle peut confier l'exploitation d'un service pour lequel elle est compétente à un tiers sous forme de contrat de concession dont l'avis de la commission de délégation de service public (CDSP) est requis. En effet, la CDSP dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et émet un avis sur les offres permettant d'engager des négociations.

METPARK vient de lancer une concession de service relative à l'installation et à l'exploitation pour 15 ans de 1500 IRVE dans ses parcs, il convient donc de créer cette instance au sein de la Régie et d'en élire ses membres.

L'article L. 1411-5-II du code général des collectivités territoriales dispose que « *La commission est composée lorsqu'il s'agit [...] d'un établissement public, de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* »

Le directeur général en tant que représentant légal de l'établissement assure la présidence de cette commission.

Après avis et mise au vote, sont élus 5 membres de la commission de délégation de service public en tant que membres titulaires :

- Madame Béatrice de François
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Monsieur Stéphane MARI
- Madame Isabelle RAMI
- Madame Brigitte TERRAZA

et en tant que membres suppléants dans l'ordre des membres titulaires :

- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY
- Madame Géraldine AMOUROUX
- Monsieur Patrick PAPADATO

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis de bien vouloir adopter cette délibération relative à la constitution de la commission de délégation de service public de METPARK.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 17 mai 2023

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT